

DIRECTION DE L'EVALUATION  
DES DISPOSITIFS MEDICAUX

UNITE MATERIOVIGILANCE DES EQUIPEMENTS

Tél. +33 (0)1 55 87 37 10  
Fax. : +33 (0)1 55 87 37 02

A l'attention des médecins ORL implantateurs de  
stimulateurs cochléaires Advanced Bionics

Saint-Denis, le

### **MATERIOVIGILANCE : STIMULATEURS COCHLEAIRES ADVANCED BIONICS**

Selon l'avis des experts consultés par l'AFSSAPS, et en l'état des informations actuellement disponibles, le risque étant un dysfonctionnement de l'implant sans autre complication locale ou générale, les patients confrontés à ce type de dysfonctionnement prennent habituellement directement contact avec le centre implanteur.

Il est cependant recommandé de rappeler, à l'occasion des visites de suivi des patients porteurs de ces stimulateurs cochléaires, les signes qui indiqueraient un dysfonctionnement de l'implant ainsi que la conduite à tenir.

Le support qui a été diffusé par la société Advanced Bionics constitue une aide à cette information.

Ce courrier est disponible sur le site Internet de l'afssaps :  
[www.afssaps.sante.fr](http://www.afssaps.sante.fr)